

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion Du 22 Juin 2017

ORDRE DU JOUR :

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. – Informations du Maire
3. – Budget 2017 – Décision modificative de crédits n° 1
4. – Contrat de mandat public de maîtrise d'œuvre – Restructuration de l'Ecole élémentaire Louis Dézelot – Marché public de service – Procédure adaptée – Rapport du pouvoir adjudicateur
5. – Voirie urbaine – Fourniture et mise en œuvre d'enrobé – Année 2017 – Marché public de Travaux – Procédure adaptée – Rapport du pouvoir adjudicateur
6. – Marché de travaux VRD Rue Roger Salengro – Procédure adaptée – Avenant n° 2
7. – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité d'arrêts de bus sur la RN 151
8. – Syndicat département d'Énergie du Cher – Travaux d'aménagement de l'éclairage public
9. – Convention d'occupation du domaine public communal établie avec la Société MEDIALINE
10. – Convention de service « consultation des données allocataires par les partenaires » signée avec la CAF du Cher
11. – Saisine de Madame le Préfet du Cher pour procéder au classement d'office dans le domaine public communal de la voie privée dénommée « Impasse des Gironnais »
12. – Remboursement par un tiers
13. – Droits de terrasse – Année 2017
14. – Chambre Régionale des Comptes – Rapport des actions entreprises.
15. – Délégations au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux Juin à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le quatorze Juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille - LASNE Marie LEMKHAYER Kamal, Adjoints - BARRY François – BREUILLE Sylvie - MILLOT-MAYSOUNABE Olivier – MICHEL Carole – DURIEUX Olivier – BUSSIÈRE Laurence – MOUTTOU Emmanuelle - ROUSSEAU-GAY Eva – SEBA Hakim – PROGIN Nicole – LESEC Jean-Louis - ROBERT Marinette – CHARRETTE Philippe LEPRAT Monique – BEAUDOUX Marie-Claude.

Etaient représentés : Mrs et Mme DEBOIS Anne-Marie – TABARD Alain – TEILLET Jean-François BEGASSAT Jean-Claude DELAUAUD Pierre avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mrs et Mmes BOUCHER Mireille – JACQUET Marc – BREUILLE Sylvie – JACQUET Roger – LESEC Jean-Louis

Etaient absents : Mme TOURNEZIOT Amandine – AIT BAHHA Moustapha

Secrétaire de séance : Mme LEPRAT Monique

En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 5 Absents : 2 Votants : 27

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe que le point n° 13 – Droits de terrasse – Année 2017, le gérant a fait part qu'il n'utilisait plus le domaine public communal pour y déposer des tables et chaises. Un contrôle de la police municipale a été effectué et confirmé.

1. - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

2. - INFORMATION DU MAIRE

Remerciements du Groupe Artistique florentais pour le versement des subventions de fonctionnement pour :

- L'organisation du salon artistique
- L'Atelier de dessin et de peinture

3. - BUDGET 2017 – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1

Exposé de Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances

Section de fonctionnement (dépenses) : Virement de crédits en interne pour 4 520€.

Section d'investissement : Inscription de crédits pour 4 930€.

En cette fin de 1^{er} semestre, au vu des engagements de certains travaux, il convient de procéder principalement à des ajustements entre les 2 sections.

En effet, suivant le type de matériaux utilisés et la technique employée, des travaux prévus initialement en fonctionnement (en réparation et entretien) peuvent être imputés en investissement car ils apportent de la valeur ajoutée et de la longévité au bien immobilisé concerné.

Section de fonctionnement (dépenses) :

Chapitre 011 – Article 615221 : la reprise de cloison et faïence des sanitaires du restaurant scolaire prévue initialement pour 7 600€ à cet article, doit être basculée en investissement dans l'opération d'équipement n°16 « Restaurant scolaire » pour un montant ramené à 7 520€.

Section d'investissement :

Opération d'équipement n°74 « Bâtiments scolaires » - Article 21312 : la suppression d'une descente d'eau pluviale amiante à la maternelle Rive Gauche doit être basculée en fonctionnement au chapitre 011 -article 615221 pour un montant de 3 000€.

Des ajustements de crédits sont également proposés pour les postes budgétaires suivants :

Section de fonctionnement (dépenses) :

Chapitre 042 – article 6811 « dotation aux amortissements d'immobilisations » : +172€

Compte 023 « virement à la section d'investissement » : + 4 348€

Section d'investissement :

Dépenses d'équipement :

- Opération n°14 « Centre Aragon » : +410€ pour le remplacement d'une platine son défectueuse.
- Dans le cadre de l'utilisation des crédits du compte 020 « dépenses imprévues » :
 - o Opération n°76 « Hôtel de ville » : 180€ de crédits complémentaires pour l'achat de 2 calculatrices pour le service comptabilité-finances,
 - o Opération n°77 « Centre technique » : + 431€ pour l'achat d'un triangle à leds double face dans le cadre de la sécurisation des chantiers de voirie réalisés par les services techniques.

Recettes :

- Chapitre 040 – article 28041582 « amortissement des subventions d'équipement... » : +172€
- Compte 021 « virement de la section de fonctionnement » : + 4 348€

- Avec la notification définitive du montant du Fonds de compensation de la TVA 2017 sur les investissements réalisés en 2016, il est constaté un excédent de + 4 100€ (chapitre 10 –article 10222). En conséquence, le montant de l'emprunt inscrit Chapitre 16- article 1641 pour 1 587 954€ est diminué de 3 690€ pour être ramené à 1 584 264€.

VOTE DE LA DMB 01-2017

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la DMB 01 de la manière suivante :

1. - par chapitres pour ce qui concerne les dépenses de la section de fonctionnement
2. - pour ce qui concerne la section d'investissement par opérations en dépenses d'équipement, Dépenses et recettes réelles et d'ordre (hors opération).

TOTAL DMB 01 : 4 930.00€ répartis de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : virement interne en dépenses.

SECTION D'INVESTISSEMENT : + 4 930.00€

Chapitre	Section de Fonctionnement –Dépenses-	Pour	Contre	Abstentions
011	Charges à caractère général	27	0	0
023	Virement à la Section d'Investissement	27	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27	0	0

Section d'Investissement				
N° Opération	Opérations d'équipement –dépenses-	Pour	Contre	Abstentions
14	Centre Aragon	27	0	0
16	Restaurant scolaire	27	0	0
74	Bâtiments scolaires	27	0	0
76	Hôtel de ville	27	0	0
77	Centre technique	27	0	0

Hors opération	Dépenses et recettes réelles & ordre (hors opération)			
	Dépenses	27	0	0
	Recettes dont 021 virement de la section de fonctionnement	27	0	0

4. - CONTRAT DE MANDAT PUBLIC DE MAITRISE D'OUVRAGE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS DEZELOT – MARCHE PUBLIC DE SERVICE – PROCEDURE ADAPTEE – RAPPORT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Monsieur le Maire fait part que la Collectivité envisage la réalisation d'une opération de restructuration des écoles élémentaires Louis DEZELOT.

Conformément aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 (articles 3 et suivants), la Collectivité a décidé de déléguer à un Mandataire le soin de faire réaliser cet ouvrage en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat régi par les textes législatifs précités et par les disposition du présent contrat.

En vue de la réalisation de la restructuration des deux groupes scolaire Louis DEZELOT, le mandataire se verra confier les attributions suivantes dont le contenu est précisé dans le cahier des charges et son annexe 1 :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudiée et exécuté,
- Gestion du contrat de maîtrise d'œuvre,
- Approbation des avant-projets et accord sur le projet,
- Préparation du choix des entrepreneurs, signature du contrat de travaux après approbation du choix de l'entreprise par le maître de l'ouvrage et gestion du contrat de travaux,
- Versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- Préparation du choix des fournisseurs en mobilier, signature et gestion des contrats de fournitures,
- Réception de l'ouvrage,
- Ainsi que l'accomplissement de tous les actes afférents à ces attributions.

Programme et enveloppe financière prévisionnels de l'ouvrage auxquels se rapporte la mission du mandataire :

Restructuration d'une école élémentaire regroupant les deux groupes scolaires Louis Dézelot et comportant 18 classes au total.

Ouvrages de désamiantage, de démolition partielle des existants, réhabilitation d'un des deux bâtiments, et construction d'une extension comportant des classes, et des locaux annexes.

L'aménagement des espaces extérieurs comprendra le traitement paysager de la parcelle, et la redéfinition des accès depuis le domaine public et liaison avec les bâtiments.

Estimation prévisionnelle des travaux : 2 600 000 € H.T. y compris désamiantage et démolitions ;

Estimation de fournitures de mobilier : 50 000 € H.T.

Le montant des dépenses à engager par le Mandataire pour le compte du Mandant est provisoirement évalué à 2 989 598 € H.T.

Objet principal : n° 75-130-000-6 Services d'appui aux pouvoirs publics

Durée prévisible du contrat de mandat : 36 mois

Délai envisagé de réalisation des études auxquelles se rapporte le mandat : 12 mois

Délai envisagé de réalisation des travaux auxquels se rapporte le mandat : 12 mois

Date prévisible de démarrage de la prestation du mandataire : 1^{er} Juin 2017

La procédure retenue est la PROCEDURE ADAPTEE

Soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret du 25 Mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Un dossier de Consultation des Entreprises a été constitué.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié au BOAMP / Avis n°17-43306

Date de mise en ligne Mercredi 29 Mars 2017

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été mis en ligne sur le profil d'acheteur :

www.e-marchéspublics.com / réf 494961

Date de mise en ligne Mercredi 29 Mars 2017 à 09 H 00

La date limite de réception des offres a été arrêtée au Vendredi 21 Avril 2017 à 16 H 00

A cette date :

19 dossiers ont été téléchargés

5 Entreprises ont remis une offre dans le délai imparti.

0 Entreprise a répondu sans suite par courrier

Le Pouvoir Adjudicateur a ouvert les plis en présence du Directeur Général des Services et du Directeur des Services Techniques le Lundi 24 Avril 2017 à 11 H 00

L'ensemble des offres a été déclaré recevable et l'ouverture de la deuxième enveloppe a été enregistrée sur le document annexé (P.V. n° OUV2).

Le Pouvoir Adjudicateur ne prend pas en compte la variante 2 de la Société TERRITORIA qui n'est pas pertinente par rapport aux besoins de la Collectivité pour ce projet. Les offres de base et les autres variantes seront prises en compte pour son choix.

Après ce constat le Pouvoir Adjudicateur demande au Maître d'œuvre de procéder à l'analyse des offres.

Le Mardi 30 Mai 2017, le rapport d'analyse des offres a été remis au Pouvoir Adjudicateur.

Après étude, le Pouvoir Adjudicateur a décidé de retenir la variante 1 de l'offre de la Société TERRITORIA comme l'offre économiquement la plus avantageuse avec variante et conforme aux critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir :

① Critères Techniques	70 %
② Critère Prix	30 %

L'estimation de l'offre est donc arrêtée à :

Montant Global du marché 144 202,50 € TTC

Soit CENT QUARANTE QUATRE MILLE DEUX CENT DEUX EUROS et CINQUANTE CENTIMES TTC.

Interventions :

Madame PROGIN demande si au niveau du financement, toutes les recherches d'aides financières ont été faites ?

Monsieur le Maire explique que le projet financier a été réfléchi avec différents partenaires : Etat (DETR), Région, Fonds européen, Département

Monsieur CHARRETTE demande la description de la prestation représentant le 144 000 €

Monsieur le Directeur des Services Techniques précise qu'il s'agit de la définition du cahier des charges, à savoir : mission de base + variante 1 qui est une mission complémentaire qui permettra de réunir les enseignants, les utilisateurs de l'école, de prévoir le déménagement des locaux, et également permettra d'examiner le mobilier à conserver et le nouveau à acheter.

Monsieur CHARRETTE fait remarquer qu'il y avait des concurrents moins chers

Monsieur le Directeur des Services Techniques explique que l'analyse des différentes offres a fait ressortir que certains critères n'étaient pas respectés, qu'il n'y avait pas le personnel nécessaire ou que techniquement les propositions n'étaient pas fiables.

Madame LEPRAT constate que la somme : 2 600 000 € + 50 000 € + 144 202,50 € ne fait pas la somme annoncée de 2 989 598 €.

Monsieur le Directeur des Services Techniques lui fait part que les deux premiers chiffres sont des estimations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, par 21 voix pour et 6 abstentions, Monsieur le Maire à signer le contrat de mandat public de maîtrise d'ouvrage avec la SEM TERRITORIA.

5. - VOIRIE URBAINE – FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBE – ANNEE 2017 MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE – RAPPORT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de voirie ont été inscrits sur l'exercice budgétaire 2017. Afin de pouvoir engager ces travaux, la Municipalité de Saint Florent sur Cher a décidé de lancer un marché public de travaux pour la fourniture et la mise en œuvre d'enrobé.

Les prestations à assurer concernent principalement la fourniture et la mise en œuvre d'enrobés, y compris des travaux annexes (pose et repose de bordures, mise à la cote de tampons etc....) liés à la remise en état de la voirie urbaine.

Pour chaque chantier les prix seront conformes au bordereau de prix du marché.

Chaque chantier fera l'objet d'un bon de commande où sera précisé les dates de début et fin de travaux ainsi que son montant.

Le montant global des travaux à exécuter sera compris entre un minimum de 100 000 € TTC et un montant maximum de 140 000 € TTC.

Le marché est soumis aux dispositions définies à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

La procédure retenue est : LA PROCEDURE ADAPTEE.

Un dossier de Consultation des Entreprises a été constitué.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié dans un journal habilité à recevoir des annonces légales "LE BERRY REPUBLICAIN" de la façon suivante :

Date d'envoi à la publication Mercredi 24 Mai 2017

Date de parution Lundi 29 Mai 2017

Un avis d'Appel Public à la concurrence a été mis en ligne sur le profil acheteur :

www.e-marchespublics.com /réf ID 504535

Date de mise en ligne Mercredi 24 Mai 2017 à 16 H 00

La date limite de réception des offres a été arrêtée au Vendredi 09 Juin 2017 à 16 H 00

A cette date :

Neuf dossiers ont été téléchargés.

Quatre Entreprises ont présenté une offre dans le délai imparti.

Le Pouvoir Adjudicateur a souhaité ouvrir les plis en présence du Directeur des Services Techniques, le Lundi 12 Juin 2017 à 9 H 00 aux Services Techniques Municipaux.

Le Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des enveloppes et a déclaré l'ensemble des offres recevables, à savoir :

N° d'Ordre d'Arrivée	ENTREPRISES
1	AXIROUTE
2	COLAS CENTRE OUEST
3	EUROVIA CENTRE LOIRE
4	ROCHETTE

Après ouverture des secondes enveloppes il a été rempli un tableau comparatif d'un Détail Quantitatif Estimatif non contractuel destiné au jugement des offres (Copie ci-jointe).

Le Pouvoir Adjudicateur a demandé aux Services Techniques Municipaux d'analyser ensuite l'ensemble des offres.

Une première analyse des offres à fait ressortir 1 prix anormalement haut dans le bordereau de l'Entreprise AXIROUTE. Il a donc été demandé une décomposition de prix afin de le justifier ou de le modifier si erreurs. Le Mardi 13 Juin, l'Entreprise AXIROUTE nous renvoie un Bordereau de prix modifié.

Après une deuxième analyse des offres, il a été convenu conformément au tableau ci-joint que l'entreprise COLAS CENTRE OUEST a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse. Au vu du barème de notation, elle se place en meilleure position.

Cependant, l'offre de l'Entreprise AXIROUTE est la moins disante sur le bordereau des prix. Elle comporte 47 prix moins disants sur 105. (Tableau ci-joint)

De plus, sur les critères techniques, il apparaît un oubli de fourniture d'un recueil de fiches techniques et du délai de réactivité.

Cependant, les références professionnelles et réactivité de cette entreprise sont connues et reconnues (Attestation de travaux).

En conséquence et au vu de ces éléments, le Mardi 13 Juin 2017, le Pouvoir Adjudicateur «Monsieur le Maire» a décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise :

AXIROUTE
ZI ORCHIDEE
18570 LA CHAPELLE SAINT URSIN

Les prix applicables sur ce Marché à Bons de Commandes seront les prix qui figurent au bordereau de prix dudit Marché.

Interventions :

Monsieur CHARRETTE souligne que la procédure décrite est peu honnête car la proposition d'AXIROUTE n'est pas la moins disante et elle a été toutefois retenue alors qu'elle a été plusieurs fois relancée.

Monsieur le Directeur des Services Techniques précise qu'il n'y a eu qu'une seule relance car c'est une erreur de frappe qui a été constatée, un prix à 9 € apparaissait à 9 000 €. Procédure légale. La Société COLAS était bien moins disante mais AXIROUTE a été retenue pour ses critères techniques

Madame PROGIN rappelle que la relance d'une entreprise est anormale

Madame LEPRAT estime que si des erreurs peuvent être faites dans les dossiers, il peut y en avoir dans les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, par 20 voix pour, 6 contre et 1 abstention, Monsieur le Maire à signer le marché de fourniture et mise en œuvre d'enrobé avec la Société AXIROUTE.

6. - MARCHÉ DE TRAVAUX V.R.D. RUE ROGER SALENGRO – PROCÉDURE ADAPTEE – AVENANT N°2

Monsieur le Maire explique que par délibération n° 2016/09/01 du 13 Septembre 2016, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de V.R.D. de la Rue Roger Salengro avec l'Entreprise TPB du Centre, marché public élaboré conjointement avec la Communauté de Communes FERCHER PAYS FLORENTAIS sous forme d'un groupement de commande validé par le Conseil municipal du 23 Juin 2016, modifié par avenant du 11 Avril 2017.

A l'avancement du chantier, il apparaît un besoin de fournitures ou de prestations non prévu initialement au bordereau de prix intéressant les deux collectivités co-signataires du groupement de commandes.

Pour satisfaire ces nouveaux besoins, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, maître d'œuvre, à signer l'avenant n° 2 afin d'intégrer ces nouveaux prix.

- **Pour la Communauté de Communes FerCher :**

- Devis n°17028360, validé le 13 Février 2017 :
 - PN01 : Fourniture et pose de culotte de branchement en fonte Ø 200/160 à 128,90 € l'unité H.T.
 - PN02 : Fourniture et pose de collier obturateur 107/128, y compris nettoyage du tuyau existant à l'aide d'un gratte type à 172,95 € l'unité H.T.
- Devis n°17038467, validé le 29 Mai 2017 :
 - 2 : Réalisation d'une tête d'aqueduc Ø800 pour le rejet EP à 1 470,50 € l'unité H.T.

- **Pour la Commune de St Florent sur Cher :**

- Devis n°17038466, validé le 27 Mars 2017 :
 - 1 : Transport, fourniture et mise en œuvre de béton maigre sur une largeur de 30 cm hauteur 20cm
à 12,85 € le mètre linéaire H.T.
 - 2 : Fourniture et pose de regard 30 x 30 pour réseau orange couverture béton
à 175,00 € l'unité H.T.
 - 3 : Mise en œuvre de béton sur réseau existant ou autre
à 145,00 € le mètre cube H.T.

Ces nouveaux prix seront appliqués aux lots concernés dudit marché.

Chaque membre du groupement assurera le paiement des factures relatives à ses compétences telles que détaillées dans l'article 3 de la Convention du groupement de commande.

Pour l'instant, le montant global du Marché reste inchangé, soit 955 440,02 € TTC.
NEUF CENT CINQUANTE MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS et DEUX CENTIMES TTC

Après constat final des travaux, un avenant de régularisation (plus ou moins) sera établi.

Interventions :

Monsieur CHARRETTE demande, du fait que la compétence Eau pluviale a été transférée à FERCHER, si le montant incombant à la Commune a été revu ?

Madame la Directrice du Service Comptabilité fait part que l'AP – CP des travaux de la Rue Roger Salengro a été décotée d'environ 200 000 €

Madame LEPRAT demande pourquoi il y a une révision de prix en cours sur ce marché ?

Madame la Responsable du Secrétariat Général explique que c'est une procédure administrative permettant au Trésorier de payer les situations avec des nouveaux tarifs, à la fin du chantier un avenant de régularisation sera prix pour constater le coût réel des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cet avenant n°2.

7. - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE D'ARRETS DE BUS SUR LA RN 151

Monsieur le Maire expose qu'un projet de convention tripartite établie entre la DIRCO (Direction Interrégionale des Routes Centre Ouest), AGGLOBUS et la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER est proposée à l'étude du Conseil municipal concernant le schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée du réseau de transports réalisé par AGGLOBUS approuvé par la Préfecture du Cher le 10 octobre 2016.

Ce schéma prévoit la mise en accessibilité des points d'arrêts de bus ou quais de bus.

La convention aura pour objet de définir les interventions des parties en présence pour permettre la réalisation de ces travaux, à savoir :

- Pour AGGLOBUS : transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux de la création ou de la modification de quai de bus. AGGLOBUS assurera le financement et les responsabilités inhérentes à la conduite des travaux
- Pour la DIRCO : autorise AGGLOBUS à réaliser les travaux précités sur le domaine de l'Etat gracieusement
- Pour la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER : après remise des ouvrages, la commune prend en charge sur le domaine public routier national : toutes les parties aménagées dans le cadre de la mise en accessibilité des quais de bus, les marquages routiers, les équipements de signalisation, les trottoirs, les chaussées jusqu'au droit de raccordement avec la RN 151.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal entérine, à l'unanimité, ce projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définitive.

8. - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du transfert de compétence Eclairage public au S.D.E. 18 – Plan REVE, il s'avère que la rénovation de l'éclairage public est prise en charge à 70 % par le SDE 18. Celui-ci vient de transmettre un plan de financement concernant la rénovation de l'éclairage public de :

- L'Avenue de la Chaussée de César
- La Rue Alain Gerbault
- La Rue du Commandant Charcot
- La Rue Vercingétorix

pour un montant total HT de 28 399.00 € restant à charge pour la Commune (30 %) soit : 8 519.70 € S'ajoutent à ce devis, des travaux qui ne peuvent être pris dans le cadre du Plan REVE et qui s'élevaient à 996.09 € pris en charge à 50 % par le SDE 18 soit une participation communale de 498.05 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel s'élevant à 9 017.75 € HT.

9. - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ETABLIE AVEC LA SOCIETE MEDIALINE

Monsieur LAMBERT, Adjoint délégué aux animations, rappelle que lors du Bureau municipal réuni le 8 Juin 2017, il a été présenté la nouvelle convention proposée par la Société MEDIALINE dont le siège social est installé 179, Rue du Poirier à 14650 CARPIQUET, en vue d'être autorisée à installer et exploiter du mobilier urbain publicitaire.

Il ressort de cette convention que la Société MEDIALINE implantera 10 planimètres exploités sur une face à des fins publicitaires et l'autre face étant réservée à la promotion de la vie culturelle sur le territoire communal. En contre partie de cette autorisation, la Société MEDIALINE fournira deux radars pédagogiques, dont l'emplacement sera défini par la Commune.

La durée de cette convention est conclue pour une durée de 9 ans à compter de sa date de signature.

Après en voir délibéré, le Conseil municipal autorise, par 26 voix pour et 1 abstention, Monsieur le Maire à signer la présente convention.

10. - CONVENTION DE SERVICE « CONSULTATION DES DONNEES ALLOCATAIRES PAR LES PARTENAIRE » SIGNEE AVEC LA CAF DU CHER

Madame BOUCHER, Adjoint délégué à l'Enfance, explique que la Caisse d'Allocations Familiales du Cher vient de faire parvenir une convention d'accès à « Mon compte partenaire » qui définit les engagements de services entre la CAF du Cher et son partenaire : la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER. Ce partenariat permettra à l'ensemble des services municipaux en liaison avec la CAF de se connecter au guichet unique qui a vocation à :

- Recevoir et centraliser tous les appels (point d'appel unique pour le signalement de toutes anomalies de fonctionnement
- Assurer le suivi des incidents signalés :
 - o Diagnostiquer et résoudre les incidents,
 - o Aiguiller les interventions vers les secteurs appropriés,
 - o Rendre compte à l'utilisateur
- Résoudre les incidents en un minimum de temps

- Diminuer les durées d'indisponibilités
- Faire le lien avec le national en fonction du problème rencontré,
- Prévenir les utilisateurs de tout arrêt programmé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la présente convention.

11. - SAISINE DE MADAME LE PREFET DU CHER POUR PROCEDER AU CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIE PRIVEE DENOMMEE « IMPASSE DES GIRONNAIS »

Madame DEMAY, Adjoint délégué à l'Urbanisme, expose qu'un dossier de création d'une zone d'aménagement concertée dénommée « ZAC du Bois d'Argent, destinée à la réalisation d'une zone d'habitations composée de logements individuels et collectifs a été approuvé par délibération n° 2012/03/09 du Conseil municipal réuni le 20 Mars 2012.

Par délibération n° 2013/01/01 du 15 Janvier 2013, le Conseil municipal a désigné la Société d'Economie Mixte (SEM) TERRITORIA comme concessionnaire pour la réalisation de la ZAC du Bois d'Argent et a autorisé Monsieur le Maire à signer le traité de concession.

Le dossier de réalisation de cette ZAC déterminant les projets de programmes tels que :

- Equipements publics (voiries, stationnements, espaces publics, réseaux divers)
- Constructions à réaliser
- Modalités de financements

a été approuvé par délibération n° 2015/09/02 du Conseil municipal réuni le 1^{er} Septembre 2015.

Ce dossier de réalisation prévoit également la connexion de cette zone avec la voirie existante afin de permettre les flux entrants et sortants.

Le traité de concession stipule que la SEM TERRITORIA doit produire annuellement un compte rendu financier qui détermine les tâches respectives à accomplir par le concédant et le concessionnaire.

Depuis 2013, ce CRAC fait apparaître l'obligation pour la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER de déclasser l'Impasse des Gironnais, actuellement voie privée, pour l'incorporer dans le domaine public communal, car cette impasse est une condition sine qua non de l'accès et de la viabilisation de la première phase de travaux dont le démarrage est envisagé dans le courant de l'année 2017.

Au vu de ces circonstances, le 18 Novembre 2016, l'ensemble des co-proprétaires de l'Impasse des Gironnais a été destinataire d'un courrier expliquant la nécessité de déclasser cette voie privée et demandant la possibilité pour la Commune de l'acquérir à l'amiable et sans frais.

Sur les 16 co-proprétaires saisis :

- 12 ont répondu favorablement
- 1 a demandé un temps de réflexion
- 2 n'ont pas répondu
- 1 a répondu défavorablement.

Conformément à l'Article L 318-3 du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal réuni le 11 Avril 2017 a par délibération n° 2017/04/12 décidé de procéder à une enquête publique qui relève du Code des relations entre le public et l'Administration (CRPA) afin de pouvoir déclasser la voie privée dénommée « Impasse des Gironnais » cadastrée Section AT n° 166 d'une superficie de 1 560 m² et de l'incorporer dans le domaine public communal.

Par arrêté n° 2017/04/211 du 12 Avril 2017 Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture de l'enquête publique du 2 Mai 2017 au 17 Mai 2017 inclus en désignant Monsieur Jean-Marie RAYNAL, Conservateur

honoraire des Hypothèques en retraite, demeurant 15, hameau Sainte-Hélène – 18507 TROUY. Celui-ci a tenu deux permanences, au cours desquelles il a reçu plusieurs personnes qui ont annoté plusieurs remarques sur le registre d'enquête et dont une qui émet un désaccord pour le déclassement de cette voie privée car il n'a pas pu obtenir des renseignements sur les aménagements VRD de la ZAC du Bois d'Argent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'Article L 318-3,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquête émis dans son rapport daté du 23 Mai 2017,

Vu l'opposition d'un co-proprétaire de l'Impasse des Gironnais,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le principe de la saisine de Madame le Préfet du Cher pour procéder au classement d'office en vertu de l'Article L 318-3 du Code de l'Urbanisme, de la voie dénommée « Impasse des Gironnais » aux motifs que cette voie constitue un préalable et une condition nécessaire à la réalisation de la première phase des travaux à réaliser au sein de la ZAC du Bois d'Argent, dès lors qu'elle constitue l'un des accès à cette zone.

12. - REMBOURSEMENT PAR UN TIERS

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, explique que lors du déroulement de la Fête de la Chasse qui s'est tenue dans le parc du Château le 14 Mai 2017, du matériel municipal a été prêté aux organisateurs et lors de l'inventaire du retour, il s'est avéré qu'une table et un banc manquaient.

Il convient donc de facturer ce matériel au Président : Monsieur Roger BOIZAT, à savoir :

- 1 Table festive 220x70 = 15,60 € TTC
- 1 Banc festif 200x25 = 31.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder au recouvrement.

14. - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT DES ACTIONS ENTREPRISES

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Centre – Val de Loire concernant la gestion de la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER de 2010 à 2015 a été présenté devant le Conseil Municipal le 26 Mai 2016.

Conformément aux dispositions de la Loi du 7 août 2015 (cf. article L 243-7-1 du Code des Juridictions financières) il convient, dans le délai d'un an qui suit la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, que l'exécutif de la Collectivité territoriale présente dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2017 a mis en avant que la construction du Budget primitif 2017 s'établissait dans un contexte économique similaire à celui de 2016 et des années antérieures. Ce dernier et ses traductions budgétaires impacteront de nouveau significativement les finances de la Ville en 2017 et incite cette année encore à la prudence et à la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses.

De ce fait, pour élaborer le budget, la Municipalité a été contrainte de mettre en place certains critères d'arbitrages. Elle a donc voulu privilégier en priorité les travaux de sécurisation, d'accessibilité, d'entretien et de rénovation du patrimoine communal.

Comme l'a préconisé la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport d'observations définitives, le débat d'orientation budgétaire a fait apparaître en Section d'Investissement, les travaux et acquisitions notamment les opérations 2016 qui restent à réaliser ainsi que les nouvelles inscriptions budgétaires en présentant les modes de financement de ces derniers.

Pour les Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) les opérations d'investissement pluriannuelles en cours et à inscrire ont été énumérées en précisant les durées prévisionnelles de réalisations. Leurs modalités de financements ont été précisées dans la délibération Budget 2017 – Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

Pour la Section de Fonctionnement, le Débat d'Orientations Budgétaires rappelle deux décisions importantes, minorant de la section, à savoir : la fermeture de l'École Maternelle du Breuil, depuis la rentrée scolaire de Septembre 2016 et la suppression du Service Gym douce au 1^{er} Janvier 2017. Les dépenses de fonctionnement ont été arbitrées au plus juste, prenant en compte les charges incompressibles et les besoins des services. En matière de charges de personnel, les départs à la retraite sont remplacés qu'en fonction de strictes nécessités, parfois même par des contrats aidés CUI-CAE pour en limiter l'impact financier. Cette politique de gestion mise en place permet de constater que le budget prévisionnel des frais de personnel est en baisse de -0.89 % par rapport au budget 2016.

Enrichir le Débat d'Orientations Budgétaires d'éléments de prospection financière : comme évoqué dans le DOB, le contexte économique et la tenue en 2017, au niveau national des élections présidentielles et législatives ne sont pas des paramètres propices pour dégager et envisager des éléments de prospective financière. Cependant, les grandes lignes directives de la Municipalité sont de poursuivre une gestion budgétaire rigoureuse en recherchant tous les leviers porteurs d'économies ou de ressources nouvelles possibles, en limitant au strict nécessaire les dépenses de fonctionnement, en priorisant les projets d'investissements et en limitant l'emprunt, ceci afin de maintenir un endettement modéré. En parallèle, il est évoqué le principe de mutualisation de certains services, ainsi qu'un transfert progressif, mais inévitable, de compétences à la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais ou à la Communauté d'Agglomération de BOURGES.

La mise en œuvre d'une priorité des projets d'investissements se traduit par la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) comme le suggérait la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'observations. Toutefois, le DOB précise que ces projets ne seront inscrits que lorsque la capacité d'autofinancement sera confirmée et que le financement par différents organismes sera assuré minorant ainsi le recours à l'emprunt.

Enfin, les directives ont été données et sont observées afin que la sécurité juridique des décisions administratives, notamment dans le domaine des marchés publics soit assurée.

Ces dispositions font suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes relatives au marché d'entretien et fourniture d'énergie pour les équipements communaux, passé par un cabinet spécialisé. On notera cependant que jusqu'alors les marchés publics passés en internes n'ont jamais donné suite à des observations particulières par les services de contrôle compétents.

Fait à St-Florent-s/Cher, le 26 Juin 2017

La Secrétaire de séance,

M. LEPRAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Vue d'ensemble dépenses & recettes

Dépenses

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 07/06/2017	VOTE
	Charges à caractère général	1 755 342,54	569 075,94	-4 520,00
O11	60- Achats et Variations de stocks			0,00
	61- Services extérieurs			-4 520,00
	62- Autres services extérieurs (sauf art.6218)			0,00
	63- Impôts, taxes & verst assimilés (sauf art.6336)			0,00
	Charges de personnel	5 591 659,00	2 255 527,94	0,00
O12	62- Autres services extérieurs (art.6218)			0,00
	63- Imp., taxes & verst assimilés (art.6331 à 6336)			0,00
	64 -Charges de personnel			0,00
O14	Atténuation de produits	136 000,00	0,00	0,00
	73-Remboursements sur impots et taxes			0,00
65	Autres charges de gestion courante	668 534,00	273 413,66	0,00
	s/s total des dépenses de gestion courante	8 151 535,54	3 098 017,54	-4 520,00
66	Charges financières	102 400,92	15 911,78	0,00
67	Charges exceptionnelles	9 860,00	1 413,61	0,00
O22	Dépenses imprévues	19 999,94		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 283 796,40	3 115 342,93	-4 520,00
O23	Virement à la section d'investissement	257 310,00		4 348,00
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	253 130,00	0,00	172,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	510 440,00	0,00	4 520,00
	TOTAL	8 794 236,40	3 115 342,93	0,00

Recettes

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 07/06/2017	VOTE
O13	Atténuation de charges	75 110,00	53 697,84	0,00
	64-Remboursements sur charges de personnel			0,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	831 693,00	189 016,23	0,00
73	Impôts et taxes	5 180 121,00	1 675 177,56	0,00
74	Dotations et participations	2 362 202,00	958 681,23	0,00
75	Autres produits de gestion courante	69 151,00	28 881,60	0,00
	s/s total des recettes de gestion courante	8 518 277,00	2 905 454,46	0,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	5 389,00	15 392,42	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 523 666,00	2 920 846,88	0,00
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	3 330,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 330,00	0,00	0,00
	TOTAL	8 526 996,00	2 920 846,88	0,00

	+			
	R002 résultat reporté	267 240,40	267 240,40	0,00

	=			
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 794 236,40	3 188 087,28	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble dépenses & recettes

Dépenses

Chap. ou Op.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 07/06/2017	VOTE
Comptes 20, 21 et 23 individualisés en opérations				
op.10	Espaces verts et environnement	30 980,00	0,00	0,00
op.11	Autres bâtiments	1 000,00	0,00	0,00
op.13	Mission Locale	845,00	0,00	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	9 630,00	0,00	410,00
op.15	Cinéma le Rio	9 011,00	0,00	0,00
op.16	Restaurant scolaire	4 318,00	0,00	7 520,00
op.17	Médiathèque	46 465,00	23 748,18	0,00
op.18	Police municipale	1 930,00	0,00	0,00
op.30	Salles municipales	4 494,00	0,00	0,00
op.50	Pôle associatif	276,00	0,00	0,00
op.60	Pôle enfance	3 519,00	0,00	0,00
op.62	Secteur Jeunesse	2 011,00	0,00	0,00
op.74	Bâtiments scolaires	475 159,00	107 831,33	-3 000,00
op.76	Hôtel de ville	19 775,00	7 991,62	180,00
op.77	Centre technique municipal	67 135,00	6 211,86	431,00
op.79	Travaux de voirie	850 432,00	102 177,37	0,00
op.80	Opérations foncières	251 500,00	250 000,00	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	12 912,00	11 124,00	0,00
	S/s Total	1 791 392,00	509 084,36	5 541,00
Comptes 20 non individualisés en opérations				
204	Subventions d'équipement versées (art.2042)	0,00	0,00	0,00
2315	Travaux en cours I.M.O.T. (régularisation)	478,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 791 870,00	509 084,36	5 541,00
10	Reversement s/ dotations, fonds et réserves	45 567,00	45 566,50	0,00
13	Remboursement de subventions	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	439 812,00	225 039,18	0,00
O20	Dépenses imprévues	19 477,00		-611,00
	Total des dépenses financières	504 856,00	270 605,68	-611,00
45...1	Total des opérat. Pour cpte de tiers	16 179,00	11 968,32	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 312 905,00	791 658,36	4 930,00
O40	Opér.d'ordre de transfert entre sections	3 330,00	0,00	0,00
O41	Opérations patrimoniales	3 583,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 913,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 319 818,00	791 658,36	4 930,00

D001 résultat reporté

350 108,03

350 108,03

=

DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 669 926,03

1 141 766,39

SECTION D'INVESTISSEMENT
Vue d'ensemble dépenses & recettes

Recettes

Chap. ou Op.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 07/06/2017	VOTE
	Recettes individualisées en opérations -pour info. -			
op.10	Espaces verts et environnement	0,00	0,00	0,00
op.11	Autres bâtiments	0,00	0,00	0,00
op.13	Mission Locale	0,00	0,00	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	0,00	0,00	0,00
op.15	Cinéma le Rio	1 710,00	0,00	0,00
op.16	Restaurant scolaire	0,00	0,00	0,00
op.17	Médiathèque	0,00	0,00	0,00
op.18	Police municipale	250,00	0,00	0,00
op.30	Salles municipales	0,00	0,00	0,00
op.50	Pôle associatif	0,00	0,00	0,00
op.60	Pôle enfance	0,00	0,00	0,00
op.62	Secteur Jeunesse	1 600,00	0,00	0,00
op.74	Bâtiments scolaires	4 562,00	1 785,00	0,00
op.76	Hôtel de ville	3 348,00	3 347,80	0,00
op.77	Centre technique municipal	0,00	0,00	0,00
op.79	Travaux de voirie	61 557,00	6 114,21	0,00
op.80	Opérations foncières	0,00	0,00	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	2 610,00	1 026,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées non affectées	1 617 954,00	676 500,00	-3 690,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 693 591,00	688 773,01	-3 690,00
10	Dotations, fonds et reserves (hors 1068)	138 934,00	118 132,72	4 100,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	286 297,03	286 297,03	0,00
13	Fonds affectés à l'équipement (art.1346)	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières			
O24	Produits des cessions d'immobilisations	20 902,00		0,00
	Total des recettes financières	446 133,03	404 429,75	4 100,00
45...2	Total des opérat. Pour cpte de tiers	16 179,00	11 968,32	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 155 903,03	1 105 171,08	410,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	257 310,00		4 348,00
O40	Opér.d'ordre de transfert entre sections	253 130,00	0,00	172,00
O41	Opérations patrimoniales	3 583,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	514 023,00	0,00	4 520,00
	TOTAL	2 669 926,03	1 105 171,08	4 930,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
 Détail des chapitres d'opération d'équipement

Opérations d'équipement modifiées

Opération n° 14 : CENTRE ARAGON

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 07/06/2017	VOTE
DEPENSES					
20	2051	Concession et droits similaires	260,00	0,00	0,00
	21318	Autres bâtiments publics	8 380,00	0,00	0,00
21	2183	Matériel de bureau et d'informatique	550,00	0,00	0,00
	2184	Mobilier	440,00	0,00	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	410,00
TOTAUX			9 630,00	0,00	410,00

Opération n° 16 : RESTAURANT SCOLAIRE

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 07/06/2017	VOTE
DEPENSES					
	21312	Bâtiments scolaires	456,00	0,00	7 520,00
21	21568	Autre matér. Et outillage d'incendie et de DC	212,00	0,00	0,00
	2183	Matériel de bureau et d'informatique	1 150,00	0,00	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	2 500,00	0,00	0,00
TOTAUX			4 318,00	0,00	7 520,00

Opération n° 74 : BATIMENTS SCOLAIRES

	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 07/06/2017	VOTE
DEPENSES					
20	2031	Frais d'études	372 927,00	105 892,13	0,00
	2033	Frais d'insertions	4 500,00	864,00	0,00
	2051	Concession et droits similaires	215,00	0,00	0,00
	21312	Bâtiments scolaires	13 668,00	0,00	-3 000,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	1 551,00	1 075,20	0,00
21	2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	2 235,00	0,00	0,00
	2184	Mobilier	550,00	0,00	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	8 050,00	0,00	0,00
23	2313	Constructions	71 463,00	0,00	0,00
TOTAUX			475 159,00	107 831,33	-3 000,00

RECETTES -pour information-

13	1341	Etat -DETR	4 562,00	1 785,00	0,00
TOTAUX			4 562,00	1 785,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des chapitres d'opération d'équipement

Opérations d'équipement modifiées (suite et fin)

Opération n° 76 : HOTEL DE VILLE

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 07/06/2017	VOTE
DEPENSES					
20	2051	Concession et droits similaires	6 552,00	5 561,40	0,00
	21311	Bâtiments publics : Hôtel de ville	7 775,00	2 430,22	0,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	238,00	0,00	0,00
21	2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	1 300,00	0,00	180,00
	2184	Mobilier	670,00	0,00	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	3 240,00	0,00	0,00
TOTAUX			19 775,00	7 991,62	180,00
RECETTES -pour information-					
13	1318	Autres	3 348,00	3 347,80	0,00
TOTAUX			3 348,00	3 347,80	0,00

Opération n° 77 : CENTRE TECHNIQUE

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 07/06/2017	VOTE
DEPENSES					
20	2051	Concession et droits similaires	1 845,00	0,00	0,00
	21318	Autres bâtiments publics	46 700,00	0,00	0,00
	21578	Autres matér. Et outillage de voirie	0,00	0,00	431,00
21	2158	Autres I.M.O.T.	15 670,00	6 211,86	0,00
	2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	2 650,00	0,00	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	270,00	0,00	0,00
TOTAUX			67 135,00	6 211,86	431,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
Détail des chapitres HORS OPERATION

RECETTES D'EQUIPEMENT -non affectée-

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 07/06/2017	VOTE
16	1641	Emprunts en euros	1 587 954,00	676 500,00	-3 690,00
	1676	Dettes envers locataires-acquéreurs	30 000,00	0,00	0,00
TOTAUX			1 617 954,00	676 500,00	-3 690,00

DEPENSES ET RECETTES FINANCIERES (REELLES)

DEPENSES

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 07/06/2017	VOTE
10	103	Plan de relance FCTVA -reversement-	45 567,00	45 566,50	0,00
16	1641	Emprunts en euros	438 312,00	224 886,18	0,00
	16871	Autres dettes : Etat et Ets nationaux	1 500,00	153,00	0,00
O20		Dépenses imprévues	19 477,00		-611,00
TOTAUX			504 856,00	270 605,68	-611,00

RECETTES

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 07/06/2017	VOTE
10	10222	FCTVA	106 580,00	110 678,45	4 100,00
	10226	Taxe d'Aménagement	32 354,00	7 454,27	0,00
	1068	Excédents de fonct capitalisés	286 297,03	286 297,03	0,00
O24		Produits des cessions d'immobilisations	20 902,00		0,00
TOTAUX			446 133,03	404 429,75	4 100,00

RECETTES (ORDRE)

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 07/06/2017	VOTE
O21		Virement de la section de fonctionnement	257 310,00		4 348,00
O40		Opérations d'ordre de transfert entre sections	253 130,00	0,00	172,00
		<i>dont</i>			
Art.	28041582	Amortis./subv.équipt autres groupets (Bât. & inst)	42 231,00	0,00	172,00
TOTAUX			510 440,00	0,00	4 520,00